

MONDIALISATION ET DEMOCRATIE : VALEUR UNIVERSELLE OU IDEOLOGIQUE

UFOY WATHUM¹, WAROM JANVIER², KAKURA UYEWA³

RESUME

Les nouveaux concepts non seulement apparus après la décolonisation des Etats tiers mondistes depuis les années 60, mais aussi fréquemment utilisés à ce jour, à savoir coopération, interdépendance, bonne gouvernance, mondialisation, démocratie, Etat de droit, droits de l'homme, etc., sont des formules anesthésiantes d'une et même réalité de la colonisation des années précédentes. Cette dernière déterminait les rapports métropole-colonie sous prétexte d'une civilisation, mission aujourd'hui idéologiquement assumée par l'approche de la mondialisation et la démocratie. Cette approche prétexte, d'une part, de corriger l'écart développé-sous-développé en rapprochant les sociétés extra-occidentales, alors sous-développées, du modèle du développement occidental et, d'autre part, de vouloir construire un monde pacifié et intégré.

Mots clés: mondialisation, démocratie, universalisme, idéologie.

ABSTRACT

The new concepts that not only appeared after the third states decolonization since the 60s, but especially used frequently nowadays, as cooperation, interdependence, good governance, globalization, democracy, constitutional state, human rights, etc., are all anaesthetic expressions of the same reality of the previous years. The latter established links between the metropolis and the colony on the pretext of civilization, task that is still assumed ideologically by the globalization and democracy approach so far. This approach gives as a pretext the closing of the gap between the developed and underdeveloped countries by bringing closer the underdeveloped extra-western societies on one hand, and on the other hand by willing to make up a pacified and integrated world.

Key words : globalization, democracy, universalism, ideology.

INTRODUCTION

Longtemps resté divisé en deux blocs, à savoir le bloc de l'ouest (capitaliste) représenté par les Etats-Unis d'Amérique et celui de l'est (communiste) conduit par l'ex-URSS, le monde a été contraint à une nouvelle dynamique avec la fin de la guerre froide. Le vent démocratique souffla de l'est à l'ouest avec la perestroïka et la chute de Mur de Berlin. Depuis cet événement, l'idée que le monde devait être démocratisé était partagée par les Etats, a priori les Etats développés pour sauver leurs pairs dits du tiers monde dont le sous-développement se justifiait, à tort ou à raison, par la quasi absence des institutions démocratiques. Celles-ci sont aujourd'hui, et dans la philosophie internationale, admises

¹ Louis David UFOY WATHUM, *Assistant à l'Université de Bunia.*

² WAROM JANVIER, *Assistant à l'Université de Bunia.*

³ Etienne KAKURA UYEWA, *Assistant à l'Université de Bunia.*

comme la condition sine qua non au développement. La mondialisation est un autre concept qui lui est proche.

Présentée non seulement comme conséquence inéluctable du progrès de la science, mais aussi et surtout comme étape incontournable de l'évolution de l'humanité, la mondialisation se révèle bien une conception libérale du monde.

Pour l'école libérale, les Etats, à condition qu'ils soient démocratiques et économiquement interdépendants, se livrent, dans leurs rapports, à une compétition qui peut être pacifique⁴. Il est, dès lors, clairement établi que la démocratie et l'interdépendance deviennent deux instruments solidement admis par les libéraux comme facteurs de la paix et, partant, du développement.

En effet, les libéraux entendent substituer au modèle explicatif des « boules de billard » celui de la « toile d'araignée », c'est-à-dire le « chacun pour soi » par le « tous pour un » et la notion de puissance par celle du partage.⁵

Dans la ligne ainsi tracée par les libéraux, la mondialisation, comme émanation du capitalisme libéral ou, mieux, d'intensification des relations sociales planétaires, exalte la démocratie devenue une problématique mondiale ainsi que les droits de l'homme.

S'agissant justement des relations sociales planétaires, elles voient se rencontrer sur le marché les pays développés et les pays en voie de développement. A en croire les libéraux, cette ouverture aux échanges internationaux profite aux uns comme aux autres et tend à transmettre la croissance des premiers vers les seconds pour que ceux-ci se rattrapent dans leur retard et qu'ils se rapprochent du modèle occidental du développement.

Notons avec intérêt que, après plusieurs tentatives de solutions, sinon ratées, du moins stériles pour cette fin à travers trois décennies successives du développement proclamées par les Nations Unies, l'idée d'une nouvelle mondialisation voit le jour et donne lieu à une réflexion sur le développement : lutte contre la pauvreté et bonne gouvernance (1990-2000). Celle-ci est apparue pour la première fois dans les usages courants à la fin des années 1990 à la faveur des nouvelles conditionnalités de l'aide octroyée aux pays en développement par les institutions de financement internationales. Sans succès toujours. Ainsi, le PNUD a-t-il été amené à conclure que cette décennie fut une « décennie perdue pour le développement »⁶.

En dépit de cette conclusion du PNUD, la bonne gouvernance et la démocratie sont, à partir de cette décennie, devenues exigibles à l'échelle mondiale, principalement aux pays sous développés vers lesquels institutions financières et/ou pays développés doivent

⁴ ETHIER, D. et ZAHAR, M-J. cité par NZEREKA MUGHENDI, *Théories des relations internationales, cours ronéotypé, L1 SP, FSSAP, UNIKIS, inédit, 2012-2013*.

⁵ DAVID, C-H cité par *Idem*.

⁶ OTEMIKONGO MANDEFU, *Cours ronéotypé d'Aspects politiques et administratifs du développement, L2 SPA, FSSAP, UNIKIS, inédit, 2013-2014*.

venir en aide, ceux-là étant en même temps contraints de rendre compte de leur gestion à ceux-ci.

Par ailleurs, les Nations Unies ont fait de la démocratie une valeur universelle pour les acteurs de la communauté internationale et un mode de gestion par excellence devant caractériser l'ordre mondial contemporain.

Pour en être plus précis, la résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies relative à la Déclaration Universelle de la Démocratie, adoptée le 8 novembre 2007 est, on ne peut, plus tranchante lorsqu'elle affirme en son préambule : « ... La démocratie est une valeur universelle fondée sur la volonté librement exprimée des populations afin de déterminer leurs propres systèmes politiques, économiques, sociaux et culturels, et leur pleine participation à tous les aspects de la vie »⁷.

Et la Déclaration Universelle de la Démocratie⁸ de renchérir : « La démocratie est un idéal universellement reconnu et un objectif fondé sur des valeurs communes à tous les peuples qui composent la communauté mondiale (premier principe) » ; « La démocratie doit aussi être reconnue comme un principe international applicable aux organisations internationales et aux Etats dans leurs relations internationales (vingt quatrième principe) ».

Cependant, contrairement à la conception libérale, l'approche de la mondialisation et la démocratie n'est pas prometteuse lorsqu'une observation lucide des rapports entretenus par les Etats développés et sous-développés est faite. Du fait qu'elle ne reconnaît le concept de territorialité, socle de la souveraineté des Etats, la mondialisation s'oppose à l'ordre westphalien, au libre choix des systèmes et au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes,...

Disons alors avec Henry KISSINGER⁹ que les Etats Unis d'abord, et plusieurs pays d'Europe de l'Ouest avec eux en suite, ont abandonné l'idée de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats au profit d'une notion de droit d'intervention humanitaire et de juridiction universelle. De nombreux autres Etats se sont, au sommet des Nations Unies en septembre 2000 à New York, ralliés à ce principe.

Quelles sont alors les motivations profondes de l'approche de la mondialisation et la démocratie ? Quelles en sont les contradictions et les conséquences ?

Cette étude se veut donc d'analyser pourquoi et comment les grandes puissances, à l'ère de la mondialisation, se servent de la démocratie dans la quête de l'établissement de l'ordre mondial. Quant à la délimitation, elle couvre essentiellement, dans

⁷ Journée internationale de la démocratie (le 15 septembre de chaque année depuis 2007), disponible sur www.tibatan.fr/?le-15-septembre-2013-journée, consulté le 09 mai 2014.

⁸ Déclaration Universelle sur la Démocratie (Union Interparlementaire), disponible sur www.lpu.org/cnl-f/161-dem.htm, consulté le 09 mai 2014.

⁹ KISSINGER, H., *La nouvelle puissance américaine*, Fayard, Paris, 2003, p.12. Il se réfère aux années 1990 qui ont vu les USA lancer quatre opérations militaires à but humanitaire en Somalie, à Haïti, en Bosnie et au Kosovo ; les autres pays au Timor Oriental (sous la direction de l'Australie) et en Sierra Leone (sous l'égide du Royaume-Unis). Toutes ces interventions ont obtenu l'approbation de l'ONU, excepté celle de Kosovo.

le temps, la période de 2001 à 2014 pour avoir connu différentes interventions occidentales et des institutions financières du monde éventuellement au nom et pour la démocratie avec ses conséquences à travers la planète (l'Irak, l'Ukraine, la Palestine, la République Centrafricaine, la Libye nous serviront d'illustrations). Dans l'espace, elle retient la communauté internationale structurée par l'ONU, car les décisions prises par celle-ci gèrent le monde et s'imposent à toutes les Nations, développées ou pas, auxquelles elle demeure ouverte.

I. STRATEGIES INTERNATIONALES DE GESTION DU MONDE

L'expérience des deux Guerres Mondiales connues a confirmé le caractère anarchique des relations internationales. Aussi ne laissa-t-elle pas indifférents les Etats épris de la paix qui n'ont hésité à initier des démarches axées sur l'importance de résoudre les querelles mondiales par des voies légales et par l'arbitrage. La Société des Nations (SDN) et l'Organisation des Nations Unies (ONU) en sont deux stratégies de l'histoire.

Créée essentiellement sur l'initiative du Président des Etats Unis Woodrow WILSON par le traité de Versailles du 28 juin 1919, la SDN avait pour finalité la sécurité collective et la pax internationale. Cependant, son incapacité d'empêcher la deuxième Guerre Mondiale (1939-1945), tel étant son premier objectif, fut la principale cause de sa disparition. Cette incapacité fut la conséquence :

- a. de l'absence d'une force armée indépendante (la SDN dépendait des grandes puissances pour l'application de ses résolutions) ;
- b. du problème de la représentativité de la SDN (bien des Nations boycottèrent d'y adhérer ou n'y ont participé que pendant peu de temps) ;
- c. du problème de la sécurité collective (le traité de la SDN laissait la liberté aux membres de juger eux-mêmes de ce qu'était une agression (article 16), et surtout de l'unanimité requise des membres pour agir).

S'il est une évidence que la raison d'être de la SDN est à chercher dans sa finalité d'éviter qu'une nouvelle guerre généralisée fragilise le monde, il ne fait ombre d'aucun doute que la création de l'ONU est paradoxale. Paradoxale justement parce qu'elle est le résultat de la deuxième Guerre Mondiale pour penser à assurer aux nations du monde la paix et la sécurité internationale. Voilà pourquoi la charte des Nations Unies demeure, à l'instar de celle de la SDN, basée sur le principe de la sécurité collective. L'ONU doit donc créer des conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre les Nations du monde des relations pacifiques et amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes.

Quoi qu'il en soit, l'ONU accuse des faiblesses anti-démocratiques quant à son fonctionnement. Si l'Assemblée Générale de l'ONU est l'organe où le fonctionnement est démocratique, le Conseil de sécurité apparaît par contre comme un organe aristocratique, auquel revient la prise des décisions vitales au fonctionnement de l'Organisation non sans poser des problèmes de sa composition (5 membres permanents plus 10 membres non permanents), de la responsabilité particulière de cinq membres permanents (le maintien de la

paix et la sécurité internationales) et le droit de veto (prérogative reconnue aux seuls cinq membres permanents de s'opposer à l'exécution d'une décision du Conseil de sécurité qui semble aller à l'encontre de leurs intérêts nationaux).

En somme, il est à retenir, tant pour la SDN que pour l'ONU, que l'espoir qui y était placé par les peuples a été et reste déçu, surtout pour la seconde dont les décisions sont censées gérer actuellement le monde ; cet espoir, c'est la paix internationale et la sécurité collective que ni la SDN, encore moins l'ONU n'a offert au monde. Si la SDN était considérée comme une entreprise des puissances victorieuses de la première guerre, l'ONU l'est aussi pour les grandes puissances de la seconde guerre, membres permanents du Conseil de sécurité, dont dépend pourtant le bien-être de l'humanité malheureusement souvent écrasé par des alliances –égoïstes- des membres en défaveur de la sécurité collective.

Peut-être la volonté de la communauté internationale est-elle de réitérer cet espoir en recourant à l'approche de la mondialisation et la démocratie comme nouvelle stratégie de la gestion du monde.

II. DES MOTIVATIONS PROFONDES DE LA MONDIALISATION ET DE LA DEMOCRATIE

La mondialisation et la démocratie, comme approche, sont, depuis la décennie 90, présentées comme facteurs de la paix et, partant, du développement. Mais le monde n'est pas toujours pacifié et l'écart de niveau de développement entre pays du Nord et du Sud demeure, voire s'accroît.

La question fondamentale à laquelle il faut répondre ici est celle de savoir les motivations profondes de l'approche de la mondialisation et de la démocratie afin de trancher si elle relève de l'idéologie ou de l'universalisme.

Au temps de colonisation, la logique qui prévalait était celle d'occuper et de dominer les territoires pour accéder aux matières premières et de trouver des débouchés. Par contre la mondialisation contemporaine, limitée par la souveraineté –qu'elle ne reconnaît sans doute (peut-être) pas- des Etats, ajoute à la précédente logique la dimension conflictuelle devenue, de gré ou de force, caractéristique de son ordre.

En effet, les acteurs actuels (grandes puissances, organismes internationaux ou investisseurs institutionnels) de la mondialisation sont complices dans les différents conflits qui déchirent le monde. Cela afin que non seulement leurs interventions y soient légitimées, mais surtout que leurs capitaux, mis en difficulté chez eux par la contradiction observée et criante entre le niveau de production et celui de consommation, soient exportés (ailleurs).

Ainsi les profondes motivations de la mondialisation et la démocratie sont à rechercher dans les intérêts des grandes puissances, dirigeants du monde, lesquels peuvent être soit géoéconomiques, soit géostratégiques, bref géopolitiques. Ces motivations ou, mieux, intérêts des grandes puissances revêtent les considérations suivantes :

- a) **L'omniprésence des entreprises des puissances** : le fait que les grandes puissances veulent être partout, surtout à la recherche de meilleur profit, conduit à des guerres d'influence. En d'autres termes, la délocalisation des entreprises s'accompagne de la délocalisation des rivalités entre les grandes puissances concurrents sur un territoire qui n'est pas le leur et, ce non sans conséquence sur l'Etat d'accueil, convoité pour la richesse de leur (sous) sol.
- b) **Le conflit (guerre), une nécessité** : le nombre croissant de conflits armés à travers le monde s'explique actuellement, en partie importante, par leur caractère nécessaire à la création des besoins urgents. A partir de ceux-ci les puissances tirent leurs légitimités d'intervention dite « humanitaire ».
En réalité, ces conflits ont pour objet le contrôle des matières premières, des richesses, ou la recherche d'une solution stratégique. Le but est la prise du pouvoir d'une région par un Etat aux dépens de l'autre¹⁰
- c) **Le marché** : les besoins urgents qui ont été créés par les conflits armés provoquent, par la suite, une demande des soutiens des Etats innocemment victimes. Il s'ensuit l'exportation des capitaux des grandes puissances sous diverses formes : trafic d'armes, aides (conditionnelles), assistance alimentaire, prise en charge sociale,...

Ces considérations, qui ne s'excluent pas mutuellement, permettent de comprendre, d'expliquer la santé très conflictuelle –revers de la mondialisation et la démocratie- actuelle de la politique internationale « voulue pourtant pacifique ». Quelques interventions militaires des puissances depuis la décennie 2000, notamment en Irak, en Ukraine, en Palestine et en République Centrafricaine sont des illustrations encore vivantes.

1. Intervention de l'Occident en Irak

En dépit des mises en garde française et allemande d'aller faire la guerre en Irak, où pourtant la situation demeurait sous contrôle aérien américain institué depuis plus de dix ans, le gouvernement américain a, de sa propre initiative, décidé en 2003 d'y intervenir. Moins évidentes, pense Yves LACOSTE¹¹, les raisons de ces interventions militaires américaines, unilatéralement décidées, peuvent être comprises par le traumatisme du World Trade Center et par la hantise que se produise aux Etats-Unis une attaque de ce genre (les attentats du 11 septembre 2001). En Europe, cependant, elles sont, pour nombre de gens, fondamentalement expliquées par le désir des compagnies américaines d'accéder aux gisements pétroliers irakiens.

William BLUM¹² fait aussi sienne la thèse de l'exploitation du pétrole : « Après l'Afghanistan, leur convoitise se tourna vers les réserves encore plus importantes de l'Irak ». Mais il ne se limite pas à ce seul facteur. Et comme pour trancher complètement sur la façon dont les Etats-Unis sont intervenus -et interviennent encore – partout dans le monde

¹⁰ BARTHES, A., *Petit manuel simplifié pour comprendre la mondialisation à l'usage des premiers cycles en sciences humaines et sociales*, EPU, Coll. Economie et gestion, Paris, 2005, p.37.

¹¹ LACOSTE, Y., *Géopolitique. La longue histoire d'aujourd'hui*, Larousse, Paris, 2006, pp 47-49.

¹² BLUM, W., *Les guerres scélérates. Les interventions de l'armée américaine et de la CIA depuis 1945, l'Aventurisme/Parangon*, Paris, 2004, pp394-395.

pour combattre depuis 1945, il affirme qu'« il n'y a jamais eu complot communiste international. L'ennemi a été, l'ennemi est toujours, tout gouvernement, tout mouvement, tout individu même, qui ose entraver l'expansion de l'empire américain, quel que soit le nom dont les Etats-Unis affublent l'ennemi-communiste, Etat voyou, trafiquant des drogues, terroriste, ... ».

A tout prendre, et la prévention contre la reproduction d'attentats du genre du 11 septembre, et l'exploitation pétrolière, et les velléités hégémonistes caractérisées par une politique étrangère sans morale, tout cela peut expliquer les interventions américaines en Irak et contre Saddam HUSSEIN, alors président soupçonné de posséder des armes de destruction massive. Ce dernier fut renversé à la suite de l'opération « Liberté d'Irak », arrêté, jugé, hélas !, exécuté par pendaison dans son pays souverain et devant ses propres citoyens. Peut-être les défenseurs de droit de l'homme au niveau international en parleront-ils un jour.

2. Russie et Occident aux prises en Ukraine

Enjeux d'une âpre lutte entre les deux anciens ennemis historiques de la guerre froide, l'Ukraine refait l'histoire de celle-ci depuis sa transition postcommuniste.

En 2004, l'Occident, sous leadership américain, place en Ukraine un dirigeant proaméricain, Victor YOUCHENKO. Moscou, de sa part, s'efforce de garder un droit de regard sur le pays par le biais de la « diplomatie gazière » et de l'intégration de son ex-république à la communauté des Etats indépendants sous leadership russe.

En 2010, avec l'élection du Président Victor LANOUKOVITCH, elle revient totalement sous contrôle russe que l'Occident est cru hors jeu. Toutefois, l'hésitation sur l'accord d'association à l'Union européenne (UE), interprétée à tort ou à raison, comme le rejet par le nouveau président prorusse, a permis à l'Occident de rentrer dans le jeu en alimentant une contestation populaire contre un pouvoir dit « corrompu » aux soldes de Moscou. V. LANOUKOVITCH, sous la pression des groupes nationalistes et extrémistes instrumentalisés, est alors détourné du camp russe. La bienveillance russe, justifiée dans ces conditions, se tourne ainsi vers les régions de l'est de l'Ukraine, notamment la Crimée, revendiquant l'émancipation.

Le 25 mai 2014 se tient l'élection présidentielle en Ukraine, dont la crédibilité semble faible à cause de la manipulation de son processus. Il s'ensuit un fort taux d'abstention imputé au boycott d'une partie d'électeurs de l'est. D'où la faible légitimité et représentativité du nouveau gouvernement de Piotr POROCHENKO, soutenu par de puissants lobbies. C'est sous son impulsion que la répression gouvernementale, soutenue bien entendu par l'alliance euro-atlantique sous verrou américain contre les « rebelles » de l'est, étrangement qualifiés de « terroriste », se transforme en une tuerie punitive, selon les termes de GERONIMO¹³, dont l'ampleur est passée sous silence par l'Occident.

¹³ GERONIMO, J., *Ukraine: entre "révolution" et déstabilisation*, 2014, <http://www.mondialisation.ca/ukraine-entre-revolution-et-déstabilisation-lerreur-occidentale>, consulté le 08 août 2014.

Structurellement instrumentalisée par les deux « grands », l'Ukraine apparaît au final comme une pièce maîtresse dans le cadre de la guerre « tiède » ou comme un Etat « pivot » au sens de Z. BRZEZINSKI. Par guerre « tiède », il faut entendre la forme actualisée et désidéologisée de la guerre froide, recentrée sur le contrôle des Etats stratégiques –« pivot »- sur les plans politique et énergétique opposant, in fine, l'axe euro-atlantique Union européenne- United States of America (via l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) à l'axe eurasiatique sino-russe (via l'Organisation de Coopération de Shanghai –OSC-) ¹⁴.

P. POROCHENKO signa un accord d'association avec l'UE le 27 juin 2014, un accord déconnecté des besoins de son peuple qui, sans la Russie, n'a pas de salut possible.

Le chaos ukrainien est donc dû à une guerre économico-stratégique. Le détachement de l'Ukraine de la Russie par l'accord d'association signé avec l'UE peut économiquement profiter à celle-ci. Tandis que pour les Américains, la perte du contrôle totale du pays permettra d'y installer leurs missiles, d'affaiblir la Russie-elle garde encore la Crimée qui lui garantit un accès stratégique aux mers chaudes-, même contre sa propre sécurité, à cause de sa position stratégique.

3. Interventions occidentales en Palestine

En janvier 2006, la Palestine organise les élections présidentielles démocratiques pleinement soutenues par les démocraties européennes. Le Hamas les gagne avec un succès étonnant mais qui n'arrange pas ces démocraties occidentales parce que le parti vainqueur est une branche des frères musulmans dont le statut est connu jusqu'aujourd'hui aussi bien en Egypte qu'au monde.

Par voie de conséquence, l'escalade militaire de l'été 2006 entre Israéliens et Palestiniens en territoires palestiniens a vu toutes ces démocraties se liguer aux cotés d'Israël contre le Hamas qui venait d'emporter honorablement les élections qu'elles ont pourtant elles-mêmes démocratiquement soutenues dans un cadre multipartite. Cette position, « la non reconnaissance du résultat des élections palestiniennes », discrédite la demande démocratique, comme l'a déploré Bichara KHADER ¹⁵, adressé aux pays arabes.

Par ailleurs, notons que l'Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA) a élaboré les principes fondamentaux ¹⁶ pour soutenir la démocratie dans le monde, à savoir :

- La démocratie est un processus qui demande du temps et de la patience ;
- La démocratie ne s'obtient pas seulement par les élections ;
- Les pratiques démocratiques peuvent être comparées mais pas prescrites ;
- La démocratie se construit de l'intérieur des sociétés ;

¹⁴ *Idem.*

¹⁵ NZEREKA MUGHENDI, op cit

¹⁶ BEETHAM, D. et alii, *Evaluer la qualité de la démocratie, guide pratique*, IDEA, Electoral Assistance, 2011, traduit de l'édition anglaise 2008, Bulls Graphics, AB, Suède, p7, disponible sur http://www.Agoraparl.org/sites/default/files/valeur_la_qualite_de_la_democratie.pdf, consulté le 19 juin 2014

- La démocratie ne peut être importée ou exportée, mais elle peut être soutenue.

Intéressants, ces principes fondamentaux d'IDEA international ont le mérite de reconnaître, comme pour donner raison à N. NZEREKA MUGHENDI¹⁷ qui l'affirme avec élégance, que les Etats ne sont pas démocratiques à la même enseigne. La démocratie est, en effet, un cocktail constitué d'une panoplie de critères complémentaires : élections libres et transparentes ou alternance au pouvoir, séparation des pouvoirs, respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, multipartisme, Etat de droit, ... Ces éléments étant considérés à juste titre comme les piliers de la démocratie, une démocratie reposant sur un seul pilier est incontestablement moins démocratique qu'une démocratie reposant sur deux piliers, et ainsi de suite.

A nous d'ajouter que l'importation ou l'exportation de la démocratie paraît moins objective que subjective. Tel un artiste qui voit son objet d'art comme lui, l'artiste, il est, la démocratie importée ou exportée suppose, dans tous les cas, l'existence d'un Etat exportateur qui verrait la démocratie non pas comme elle doit être mais comme lui, l'Etat, il est.

D'où la « démocratie managériale » selon la formule de François ABIBI Azapane-Mango¹⁸, conçue comme une gérance-location, c'est-à-dire dirigée par les seuls intérêts des bailleurs de fonds. Dès lors, point n'est besoin de se demander si pourquoi les dirigeants des pays sous-développés africains en particulier, accèdent, se maintiennent, sont chassés du et, parfois reviennent au pouvoir selon qu'ils sont jugés aptes ou non, à sauvegarder les intérêts des pays développés, donc des Occidentaux.

4. Interventions occidentales en République Centrafricaine

Après la Côte d'Ivoire de Laurent GBAGBO, la Lybie de Mouammar KADHAFI et le Mali en Afrique de l'Ouest avec l'opération « Serval », le 13 décembre 2012, la France a décidé d'intervenir en République centrafricaine de François BOZIZE par l'opération « Sangaris » (la septième depuis l'indépendance du pays en 1960), déclarée « humanitaire », pour « sauver un peuple qui souffre et nous appelle », par la Président François HOLLANDE le 06 décembre lors du sommet France-Afrique tenu à Elysée.

Historiquement, les souffrances du peuple centrafricain datent de 1960, depuis David DACKO à Michel DJOTODIA, en passant par BOKASSA I^{er}, André KOLINGBA et Ange F. PATASSE, tous arrivés au pouvoir par un putsch où la main de la France a été perceptible. Et même la transition centrafricaine dirigée par Madame Catherine Samba était sous contrôle français. Mais parlons du renversement de F. BOZIZE.

Placé à la tête du pays avec l'aide manifeste de Paris et de N'Djamena en 2003, il réussit à se faire élire en 2005. Curieusement, depuis, il se tourne vers la Chine qui lui multiplie des aides, investit avec moins des conditionnalités, et oublie les partenaires traditionnels de l'Afrique, les Occidentaux. Tout est parti de ce rapprochement avec les

¹⁷ NZEREKA MUGHENDI, *op. cit.*

¹⁸ ABIBI, F., *Démocratie et développement. Lueurs et leurres (cap sur l'ex-Zaïre)*, éd. Copyright FUED, Kisangani, 1998, p47.

Chinois, un péché grave qui ne pouvait contenir la colère tant de la France, puissance coloniale, que des autres occidentaux.

Dès lors, il devient compréhensible que le « caractère humanitaire » de l'opération « Sangaris » soit un objectif dévoilé par la France. Les vrais objectifs, mais voilés, visaient à se débarrasser du « prodigue » F. BOZIZE, à contrer l'arrivée des chinois et contrôler les potentialités (or, pétrole, diamant, uranium,...) du sous-sol centrafricain.

Et F.BOZIZE le savait, car, en décembre 2012, quelques mois avant sa destitution, acculé par les rebelles, il affirmait clairement dans un discours que la crise qui secouait son pays n'était rien d'autres que le mécontentement français émis plutôt contre l'octroi d'exploitation pétrolière à la Chine : « J'ai donné le pétrole aux Chinois et c'est devenu un problème ». Aussitôt déchu en mars 2013, il le répétait sur les ondes de la Radio France Internationale (RFI) : « j'ai été renversé à cause du pétrole ».¹⁹

Ouvrons une parenthèse sur la Lybie de M. KADHAFI de 2011, où celui-ci, en fuite, est assassiné dans sa région d'origine, Syrte, à l'est de Tripoli, capitale tombée deux mois avant sous le soutien décisif de l'OTAN.

L'opération « Protecteur unifié » débuta le 19 mars 2011. Elle était menée par la France et la Grande-Bretagne, activement soutenues par les Etats-Unis, à la suite de la résolution (1973) du Conseil de sécurité des Nations Unies autorisant les Etats membres à « prendre toutes les mesures nécessaires » pour « protéger les civils (...) sous menace d'attaque » par les forces du Président confronté depuis février à une révolte populaire. La Chine et la Russie accusèrent l'OTAN d'interpréter « arbitrairement » la résolution du Conseil de sécurité qui devait se limiter à la protection des civils et non vouloir la chute du régime.²⁰

Il n'est pas faux d'admettre que la Lybie de M. KADHAFI a été victime de son pétrole même si les Occidentaux ont inventé leur motif pour avoir raison de combattre le colonel. Mais quoi qu'il en soit, il serait historiquement scandaleux et grossier de ne pas lier non seulement le renversement du régime de KADHAFI, mais aussi et surtout son élimination physique à un projet étatsunien, qui date depuis les années 80, « qu'il fallait à tout prix tuer KADHAFI. On le voulait mort »²¹. Ce plan de la destitution « définitive » était conçu au moment où lui et REAGAN, son homologue américain, s'accusaient de terroriste.

L'élimination de M. KADHAFI en 2011 est ainsi l'aboutissement d'une mission planifiée par les Etats-Unis, capitaine du monde, confiée à et exécutée par la France et la Grande-Bretagne, puissances intermédiaires qu'ils laissent jouer en vue de les aider dans leur projet de la préservation d'ordre impérialiste mondial.

¹⁹ NDENKOP, O., *Centrafrique : les raisons cachées de l'intervention française, 2013, disponible sur <http://www.michelcollon.info/centrafrique-les-raisons-cachées.html>, consulté le 9 septembre 2014.*

²⁰ NDENKOP, O., *op. cit.*

²¹ BLUM, W., *op. cit.*, p302.

Tous ces récents exemples d'interventions occidentales, sélectionnés parmi tant d'autres dans la politique internationale, explicitent les motivations profondes de l'approche de la mondialisation et la démocratie, toujours dominée par les intérêts, géoéconomiques ou géostratégiques des Occidentaux. Prétextant toujours faire preuve d'amour –pourtant sévère, donc idéologisé-, par leurs interventions « humanitaires » envers les citoyens du monde à « sauver », ces derniers en pâtissent plus qu'ils gagnent. Partout, qu'il s'agisse d'Irak, d'Ukraine, de Palestine, de RCA, de Lybie, etc., où les Occidentaux estiment que leurs intérêts sont menacés, il n'y a ni paix, ni développement. C'est le chaos qui est institué, l'instabilité totale, exactement comme le réaffirment les propos de B. OBAMA, alors Président américain, relayés par la RFI le 11 septembre 2014, « ceux qui menacent les intérêts de l'Amérique n'auront pas de sanctuaire », parlant des islamistes en Syrie et en Irak. La mondialisation et la démocratie relèvent plus de l'idéologie que de l'universalisme.

III. CONTRADICTIONS DE L'APPROCHE DE LA MONDIALISATION ET LA DEMOCRATIE

Les libéraux pensent la mondialisation et la démocratie comme une approche ou voie obligée par laquelle les Etats doivent passer afin que le monde soit uni et/ou pacifié et qu'il atteigne un développement globalisé. Et pourtant, les contradictions internes de cette approche, c'est-à-dire entre la mondialisation et la démocratie, sont très présentes qu'une bonne partie de l'opinion publique, surtout dans les pays en voie de développement, y voit une source d'instabilité et de frein au développement.

La présente section consistera à démontrer la crise démocratique issue de la mondialisation, profitable aux grandes puissances mais dont les états sous-développés et souverains sont victimes.

III.1. Démocratie et ONU, Fonds Monétaire International et Banque Mondiale

Cette sous-section visera à dénoncer les déficits démocratiques voulus, institutionnalisés et entretenus au sein de l'ONU d'un côté et, de l'autre, au sein des institutions de Breton Woods (Fonds Monétaire International et Banque Mondiale).

III.1.1. Déficit démocratique au sein de l'ONU

En 2007 et une décennie avant (1997), rappelons-le, l'ONU et l'Union Interparlementaire ont respectivement adopté une Résolution pour honorer la démocratie (le 15 septembre de chaque année : journée mondiale de la démocratie) et une Déclaration Universelle de la Démocratie. Celle-ci stipule en son 24^e principe : « la démocratie doit ainsi être reconnue comme un principe international, applicable aux organisations internationales et aux Etats dans leurs relations internationales... ».

Au regard de ces instruments visant à promouvoir la démocratie, l'ONU, qui en demande davantage la pratique à l'échelle mondiale, devait se passer pour modèle aux autres organisations internationales et collectivités étatiques en respectant les principes démocratiques en son sein. Loin s'en faut.

S'il est admis que dans toute organisation l'Assemblée générale est l'organe souverain, force est alors de constater que l'ONU est une grosse machine à deux têtes : l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Dans la première, il se manifeste la dimension démocratique, chaque nation, de la plus grande à la plus petite, ayant le même droit de vote. Dans le second, par contre, en charge de la paix et de la sécurité internationale, il y a des sérieuses restrictions par les membres fondateurs –les cinq puissances de l'heure victorieuses de la seconde Guerre mondiale : Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, Chine et Russie- qui, dès la création de l'Organisation, l'ont accommodé à un instrument de maintien de leur hégémonie sur les affaires mondiales.

Cette aristocratie du Conseil de sécurité exercée à travers le droit de veto, reconnu aux cinq Etats membres permanents susévoqués, fait actuellement objet de réflexions en quête d'un système d'équilibre des pouvoirs où les intérêts de tous les Etats doivent être pris en compte ; ce qui permettrait de préserver l'efficacité de l'action des Nations Unies en faveur de la paix. Ces réflexions sont plus formulées sous forme de reproches.

Loin de garantir la paix et la sécurité internationale, remarque Olivier de FROUVILLE²², le veto les met en danger car l'intérêt du Conseil conduit à l'aggravation des crises et à plus d'instabilité.

Jacob ZUMA, président sud-africain, pour sa part, qualifie la possession du droit de veto par les cinq membres permanents d'un arrangement injuste, antidémocratique, et n'est donc plus valable : « Ceux qui possèdent le droit de veto parlent plus de guerre que de paix ». Il dénonce ensuite le fait que les pays en voie de développement, réclamant une réforme des institutions, n'aient pas le droit de vote comme les cinq permanents²³.

Par ailleurs, il convient de signaler que, dans l'ensemble, jusqu'à fin février 2011, le veto a été utilisé 264 fois avec, par ordre d'importance²⁴ :

n°	Membres permanents du Conseil	Fréquences	%
1	Russie/Union Soviétique	124	46.96
2	Etats-Unis	84	31.06
3	Grande-Bretagne	32	12.12
4	France	18	6.81
5	Chine	6	2.27

Source : Droit de veto au Conseil de sécurité des Nations Unies – Wikipédia

Il n'y a rien d'étonnant que l'Union Soviétique et/ou la Russie et les Etats-Unis viennent en tête de ces statistiques. En effet, c'est derrière ces deux « grands »

²² FROUVILLE, O. (de), *Droit de veto à l'ONU : vers l'abolition d'un privilège*, 2013, disponible sur <http://lemonde/www.lemonde.fr/.../droit-de-veto-a-l-onu-vers-l-abolition-d-un-privilege-3496657-3232.html> consulté le 05 septembre 2014.

²³ ASSANATU BALDE, Jacob ZUMA : l'ONU est « antidémocratique et dépassée ! » disponible sur <http://www.afrik.com>, consulté le 5 septembre 2014.

²⁴ http://www.fr.wikipedia.org/wiki/droit_de_veto..., consulté le 9 septembre 2014.

historiques que les Etats s'alignaient jusqu'à la chute de Mur de Berlin en 1989 avec la perestroïka de Gorbatchev. Jusque-là la Russie, encore Union Soviétique, excellait en nombre de veto, après quoi les Etats-Unis la devancent²⁵ comme pour marquer le triomphe du capitalisme occidental au profit de l'établissement d'un ordre pro-américain.

Somme toute, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU recourent au veto soit pour protéger des gouvernements alliés, accusés de violer le droit de leurs nationaux, soit pour protéger leurs intérêts les plus directs dans leurs étrangers proches. Or il ne peut, actuellement, être admis que les intérêts d'un seul, aussi puissant, aussi riche soit-il, prévalent sur les intérêts de tous.

Donc l'ONU doit se montrer flexible aux réformes visant soit à supprimer le droit de veto, soit à en limiter l'usage afin d'être compatible avec la démocratie et efficace dans la préservation de la paix internationale.

Dans cet ordre d'idée, la proposition française développée par Laurent FABIUS, Ministre des affaires étrangères, mais réitérée par le président français HOLLANDE le 24 septembre 2013 dans son discours devant l'Assemblée générale des Nations-Unies, semble la bienvenue. Il s'agit de la mise en place d'un « code de conduite » en vertu duquel les cinq Etats permanents du Conseil de sécurité décideraient de renoncer collectivement à leur droit de veto en cas de crime de masse. Cependant, l'exception « réaliste » -ce code exclurait les cas où seraient en cause les intérêts vitaux nationaux d'un membre permanent du Conseil - dont est assortie cette proposition, sinon rend utopique, du moins diminue très sensiblement sa factibilité aussi longtemps qu'aucune garantie de qualification de ces intérêts, ni de procédure, n'est envisagée pour en décider impartialement²⁶. Tout reste donc à faire.

III.1.2. Déficit démocratique au sein des institutions de Breton Woods

La mission initiale du FMI était de réguler le système monétaire international de changes fixes, lequel fut abandonné dans les années 1970. Continuant toujours de réguler les systèmes financiers, sa mission évolue vers l'aide aux pays en voie de développement par le biais d'un apport de fonds pour qu'ils puissent surmonter les crises éventuelles dus aux déficits de leurs balances de paiement. Indispensables mais soumis à certaines conditionnalités dans le cadre de politique d'ajustement structurel, ces crédits octroyés par le FMI ont plutôt souvent empêché les pays concernés de sortir de leur statut [de sous-développement] et ont même contribué à les enfoncer.

Quant à la BM, sa jumelle, elle était créée pour la reconstruction de l'Europe d'après la seconde Guerre et avait pour objectif de réduire la pauvreté grâce à des emprunts, à faible taux d'intérêt, des crédits au niveau bancaire et des soutiens économiques aux pays en voie de développement.

²⁵ Depuis le début des années 2000 à 2004 les Etats-Unis ont utilisé 11 fois le droit de veto, quasi exclusivement pour bloquer toute initiative relative aux conflits israélo-palestiniens, alors que la Russie s'en est servie 7 fois, principalement pour protéger ses intérêts directs ou ceux de ses alliés, lire FROUVILLE, O.(de), op cit.

²⁶ FROUVILLE, O. (de), op. cit.

Toutefois le système de vote dans et l'autonomie organisationnelle de ces « agences spécialisées »-c'est ainsi que la charte de l'ONU les considère- entament démocratiquement leurs missions d'assurer la stabilité des grandes monnaies et de faciliter la reconstruction de l'après-guerre.

En effet, dans leur système de vote, celui-ci a valeur par rapport à la consistance du montant de la contribution des pays membres. Ainsi 45% de droit de vote sont-ils contrôlés par les membres de G7 avec 17,5% environs pour les Etats-Unis au FMI. A la BM, les Etats-Unis disposent de 16,39% de droit de vote contre 7,86% pour le Japon, 4,49% pour l'Allemagne, 4,30% pour la France, le Royaume-Uni et l'Italie, etc.²⁷

Ce pourcentage de droit de vote élevé aux mains étatsuniennes permet à ce pays fédéral de ne disposer que d'une minorité de blocage à son point de vue ou ses décisions dans ces institutions. Il permet également, par généralisation, de comprendre que la gouvernance de ces institutions de Breton Woods est favorable aux pays industrialisés. Par contre, elle a particulièrement d'énormes conséquences sur la politique économique et le développement socio-économique des pays en voie de développement qui, du reste, plutôt d'y être véritablement représentés, n'ont que des voix à entendre de manière unilatérale d'un Etat ou groupe d'Etats.

C'est ici l'occasion pour nous de dire avec Joseph STIGLITZ²⁸ que le FMI et la BM, depuis leur création [1944] pendant que quantité de pays étaient encore colonisés, apparaissent comme des clubs des pays riches de l'Europe et de l'Amérique. En vue de renforcer leurs mains mises, les Etats-Unis ont accepté que l'Europe nomme le numéro un de FMI, avec un américain comme numéro deux, et l'Europe a accepté que le président des Etats-Unis nomme le dirigeant de la BM.

III.2. Contradictions démocratiques de la mondialisation

Il sera ici question de montrer comment la mondialisation met en difficulté la souveraineté des Etats sous-développés et de déceler les conséquences qui en découlent.

III.2.1. Mondialisation, obstacle à la souveraineté des Etats

Dans sa conception unitaire et forme actuelle où elle exalte la supériorité de l'international sur le national, la mondialisation se veut opérer dans un monde sans frontière. Or, en géopolitique, celle-ci joue un double rôle : permettre à l'Etat d'exercer sa souveraineté sur un espace territorial bien limité et empêcher les velléités hégémoniques des autres Etats. Dans cette optique, la mondialisation entame la souveraineté des Etats, d'autant plus que son mode opératoire reste foncièrement basé sur les principes concurrentiels, compétitifs et des profits à un moindre coup, mettant en présence les Etats dont le rapport de force et de niveau de développement sont très différents les uns des autres.

²⁷ *Gouvernance financière-Wikipédia, disponible sur <http://www.fr.wikipedia.org/wiki/gouvernance> f..., pp 23,27 consulté le 2 septembre 2014.*

²⁸ STIGLITZ, J., cité par BONGELI, E, a. *Textes sélectionnés pour le cours ronéotypé de Prospective politique, L2 SP, FSSAP, UNIKIS, inédit, 2013-2013.*

Ainsi, en matière de droit, y a-t-il lieu de noter les observations suivantes à la sphère nationale et internationale :

- Le développement du droit international, amplifié par la mondialisation, apparaît se faire au détriment du droit interne qui, pourtant, résulte des processus démocratiques.
- Le droit des organisations internationales s'impose aux Etats qui l'internationalisent pour qu'il atteigne ses destinataires finaux : la construction du droit par le processus « top down ».

En effet, qu'il s'agisse de traité ou de convention à signer et/ou adopter, ils semblent toujours tenir plus compte des intérêts des pays industrialisés du Nord, dont les points de vue s'imposent lors de leur formulation, aux dépens des pays en voie de développement du Sud dépourvus de pouvoir réel d'en empêcher la création ni d'en contrôler la légalité. A l'exception des actes de l'UE qui disposent d'un parlement élu, des mécanismes ont été toujours prévus dans des institutions internationales, le droit de veto à l'ONU, le système de vote et l'indépendance organisationnelle au FMI, en vue de constituer un véritable verrou contre les décisions des Etats membres puissants.

Par ailleurs, la mondialisation puise souvent son pouvoir dans la maîtrise des facteurs immatériels, tels que connaissance scientifique, haute technologie, communication, publicité,... Ces moyens lui permettent, par le biais des institutions financières internationales (IFI), de contester l'autorité des dirigeants démocratiquement élus au niveau local. Considérons le facteur connaissance scientifique pour parler brièvement de « gouvernance » ou gouvernance, devenue fréquente dans le lexique des politiciens du Sud.

La gouvernance est un concept lancé par les experts des grandes agences internationales de l'aide au développement, la BM particulièrement, à la fin des années 1980. Son but était de dénoncer le déficit de management public qualifié de mal gouvernance dans le pays en problème de développement. La bonne gouvernance était alors l'antidote à prescrire et consiste essentiellement à l'imposition d'une série de prescriptions néolibérales dans le cadre de politiques d'ajustement structurel (Consensus de Washington) : recherche de l'équilibre budgétaire, réformes fiscales appropriées, réduction des dépenses publiques (surtout sociales), suspension des subventions, libéralisation des échanges commerciaux et financiers extérieurs, dérégulation et dérèglementation, privatisation des entreprises,...²⁹.

Toutes ces mesures n'ont pas réussi à redresser les économies des pays en développement. Plutôt qu'ils y renoncent, ces experts y tiennent encore. Tout dirigeant qui n'obéit pas aux prescrits occidentaux via les IFI est inculpé du délit de mal gouvernance, même si sa pratique politique récolte l'assentiment des populations gouvernées ou rencontre les intérêts nationaux.

Dès lors, les Etats concernés par les politiques d'ajustement structurel subissent une érosion de leur souveraineté au profit de la bonne gouvernance imposée par les IFI. Pour qu'un Etat espère bénéficier réellement du soutien de l'Occident, il doit être prêt à respecter ses ordres. Ce faisant, plutôt que les dirigeants soient comptables de leurs actes

²⁹ BONGELI, E., *op. cit.*

devant leurs citoyens électeurs comme le stipule le quatorzième principe de la Déclaration Universelle de la Démocratie, ils le sont devant les experts, les technocrates de la bonne gouvernance ifienne qui n'ont à rendre compte qu'à leur scientificité supposée rationnelle. Accepter de défendre les intérêts des Occidentaux équivaut à la légalité de ces dirigeants ou vice versa.

Ces observations que nous venons de décrire démontrent combien le rapport de force n'est pas exclu du processus de la mondialisation contemporaine. La visée impérialiste des Etats du Nord n'a pour effort que de soumettre les Etats du Sud dont la souveraineté, rendue très dépendante de l'extérieur, ne tient qu'à une existence juridique. Ce qui conduit inévitablement aux conséquences qui rendent compte de ce type de rapport entre le Nord développé et le Sud sous-développé.

III.2.2. Conséquences de la mondialisation

Les conséquences nées des contradictions démocratiques de la mondialisation sont tellement nombreuses qu'il est difficile de prétendre à leur exhaustivité. Celles qui s'imposent, pour le besoin de cette étude, sont le paternalisme, l'illégitimité des actions gouvernementales, l'occidentalisation de la légitimité des gouvernants, la centralisation du processus décisionnel, la quasi absence d'autonomie scientifique et la violation culturelle.

III.2.2.1. Paternalisme

Outre les objectifs économiques et autres la mondialisation poursuit également un objectif psychologique celui de renforcer les rapports de filiation des Etats sous-développés, majoritairement nés de la décolonisation, à l'égard des Etats développés, maîtres d'hier.

S'agissant de la RDC, par exemple, la recommandation, généralisable du reste, lui faite par le Roi belge Baudouin I^{er} le jour de l'accession du pays à sa souveraineté nationale et internationale, est mise en chantier et se vérifie. Dans son discours circonstanciel de l'heure, le Roi s'adresse en ces termes aux futurs dirigeants de la colonie de la Belgique officielle, devenue indépendante : « ... A vous de démontrer que nous avons eu raison de vous faire confiance (...). Ne faites rien sans être sûrs de pouvoir faire mieux que nous... »

Un instant de réflexion sur cet extrait du discours royal permet de comprendre qu'il s'agit de proclamer l'infailibilité des Occidentaux, maîtres pour leur raison, contre l'infériorité des ex-colonies, due à leur émotion.

Pour s'en rendre compte, il suffit de prendre un indicateur comme l'élection et s'interroger sur ses conditions de crédibilité (transparente, libre et démocratique) en 2006 et 2011 en RDC. D'aucuns disent que les élections organisées en 2006 étaient, de manière générale, transparentes, libres et démocratiques, et non celles de 2011. A la question de savoir si pourquoi, ils répondent par « à cause de l'absence de participation directe de la communauté internationale dans l'organisation des secondes ». De la façon, ils remettent en cause le statut de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) face à celui de la

Commission Electorale Indépendante (CEI). Pour eux, donc, cette dernière a plus de crédit de neutralité et de transparence pour obtenir des résultats fiables que la première, le national ne pouvant résister à l'international.

Quant à l'idéologie de différence affirmant que « la raison est blanche et l'émotion est nègre », disons avec KAZUMBA THSITEYA³⁰ qu'« elle est fausse, car il y a l'émotion dans le Blanc comme il y a la raison dans le Noir ». Elle n'a pour finalité que de renforcer le lien de dépendance entre les ex-métropoles et les ex-colonies afin d'endormir celles-ci et les préparer psychologiquement à n'attendre de bonnes solutions à leurs problèmes que de celles-là.

III.2.2.2. Illégitimité des actions gouvernementales

Un pouvoir ou une action sont dits « légitimes » lorsqu'ils correspondent et répondent aux besoins exprimés des citoyens. La mondialisation, grâce aux privatisations et autres prescriptions néolibérales visant plus les bénéficiaires à un moindre coût, diminue de plus en plus l'interventionnisme de l'Etat au profit des entreprises ou organismes internationaux privés qui suppléent à ses actions dans presque tous les domaines de la vie nationale : éducation, santé, infrastructure, emploi, prise en charge, économie, ...

En effet, la suppression de tout ce qui contrecarre la privatisation totale de tous les secteurs de la vie sociale ainsi que des vellétés culturelles nationalistes ou ethniques est l'un des objectifs du néolibéralisme mondialisant. Pour ce faire, certaines institutions internationales à caractère social sont déjà visées. C'est le cas de l'UNESCO que les Etats-Unis et l'Angleterre ont déjà boycottée ; l'Organisation Internationale du Travail dont le sénat américain réclame la suppression, le communisme qui en justifiait l'existence s'étant écroulé ; des syndicats à dissoudre purement et simplement... L'Etat doit limiter toute forme d'interventionnisme et se démettre de toutes les préoccupations sociales pour les grandes puissances pour laisser place aux organisations de type humanitaire, instrumentalisées pour panser les plaies et enterrer les morts causés par le cynisme néolibéral : UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance), UNHCR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés), Croix-Rouge internationale, Médecins Sans Frontières, etc.³¹.

La présence des militaires onusiens (Mission de l'Organisation des Nations-Unies au Congo [MONUC], aujourd'hui Mission de l'Organisation des Nations-Unies pour la Stabilité au Congo [MONUSCO]), affaiblit la RDC, désorientée, voire endormie, plus qu'incapable de concevoir des réformes dans le secteur de sécurité pour disposer d'un personnel militaire compétent et prêt à défendre le pays contre toute agression et velléité hégémonique des voisins. Leur présence paraît, aux yeux de toute intelligence politique éclairée, ressembler à un scénario de s'élire domicile (éternel) au pays sans être déterminés à résoudre les problèmes sécuritaires, plutôt qu'à légitimer des interventions d'autres organisations spécialisées de la grande entreprise onusienne à caractère humanitaire. Ils décrédibilisent et délégitiment le gouvernement dont l'incapacité de prendre en charge ses

³⁰ KAZUMBA THSITEYA, Cours ronéotypé de Théories et doctrines politiques et sociales, G2 SPA, FSSAP, CUEB, inédit, 2009-2010.

³¹ BONGELI, E., b. Cours ronéotypé de Questions spéciales en sociologie politique, L1 SP, FSSAP, UNIKIS, inédit, 2012-2013.

citoyens serait et/ou est ainsi justifiée. C'est le cas, par exemple, du Programme Alimentaire Mondial et du Haut-Commissariat des Réfugiés toujours mobilisés derrière des déplacés de guerre à l'est, pourtant se déroulant sous les yeux des militaires onusiens.

Les nationaux, en vue de satisfaire leurs besoins dans ces divers domaines précités, croient qu'il faut s'adresser prioritairement aux entreprises et/ou organismes internationaux, oubliant, à cause de son inefficacité, qu'il s'agit là d'abord de l'affaire de l'Etat.

Et même ces Etats-Unis, comme les autres néolibéraux éventuellement, ne sont pas développés à partir d'un capitalisme laissé à lui-même. Si l'essor économique des Etats-Unis a eu lieu, reconnaît J. STIGLITZ³², c'est en partie grâce aux rôles qu'a joué l'Etat pour soutenir le développement, régler les marchés et assurer les services sociaux de base. Il fournit ou garantit un important pourcentage du crédit par divers programmes : prêts immobiliers, prêts aux étudiants, l'import-export aux coopératives, aux petites entreprises... Il garantit que le crédit soit accessible aux catégories de la population mal desservie...

III.2.2.3. Occidentalisation de la légitimité des gouvernants

Dans tout régime qui se veut démocratique, c'est l'instance populaire ou nationale qui est détentrice de la souveraineté. En vertu de celle-ci, les peuples choisissent leurs gouvernants qu'ils investissent pour devenir légitimes. En outre, lorsque leur pouvoir devient illégitime, cette même souveraineté permet aux peuples de se débarrasser de leurs dirigeants pour les remplacer par d'autres estimés efficaces.

Cependant, avec la mondialisation, il est malheureux de constater qu'« est légitime » tout pouvoir qui accepte de respecter les intérêts des Occidentaux et rencontre leurs préférences ; « est illégitime » tout pouvoir qui s'y oppose, quel que soit le degré de son acceptation par les peuples. Ainsi les grandes puissances occidentales dépouillent-elles les peuples de leur souveraineté dans les pays sous-développés afin de décider arbitrairement de la vie ou de la mort d'un pouvoir (dirigeant), sans se soucier de son poids à l'interne, c'est-à-dire du jugement positif qu'en font les peuples.

En Afrique, que l'on songe au contexte politique dans lequel KABILA le père fut assassiné en RDC, à la chute du régime de KADHAFI en Lybie, et à des régimes dictatoriaux protégés, tels qu'au Rwanda, en Ouganda, etc.

III.2.2.4. Centralisation du processus décisionnel

Les pays développés, a priori les économies dominantes de la triade Amérique du Nord, Japon, Europe occidentale, sont devenus des grands pôles de prise de décisions principales en raison de la concentration des moyens financiers. En vue de maintenir leur leadership, ces centres décisionnels ont la capacité d'imposer aux autres leurs intérêts propres

³² BONGELI, E., *a. op. cit.*

aux dépens de l'intérêt plus global. D'où les déséquilibres constatés entre les pays du Sud et ceux du Nord.

Ces centres d'impulsion évoluent en fonction des rapports de force et se sont déplacés à maintes reprises au cours de l'histoire. Actuellement aux Etats-Unis (Amérique du Nord), ils ont d'abord été focalisés au Portugal et en Espagne au quatorzième et quinzième siècles, en Hollande au début de dix-septième siècle puis au Royaume-Uni au dix-huitième et dix-neuvième siècles. Différents rapports officiels, dont ceux de la Central Intelligence Agency (CIA), indiquaient en 2005 que les pouvoirs étaient en phase de glissement d'une part vers l'Europe, d'autre part vers la Chine et l'Inde. De nombreux conflits attestent des tentatives de conservation du pouvoir de décision par les Etats-Unis où une bonne partie de l'économie repose sur l'exercice de guerre.³³

Donc, la supériorité économique et la capacité d'investissement permettent au centre décisionnel d'imposer aux Etats du Sud les règles de leur comportement. Et du point de vue d'un Etat, l'origine géographique des capitaux induit des contraintes politiques vis-à-vis des pays investisseurs.

III.2.2.5. Quasi absence d'autonomie scientifique

La mondialisation renforce aussi la dépendance scientifique des chercheurs du Sud par rapport à ceux du Nord. Du fait qu'une bonne partie des moyens d'information et de communication sont sous contrôle des Occidentaux, il s'ensuit la capacité d'imposer leur modèle culturel, idéologique et politique. Des concepts occidentaux sont utilisés partout et s'imposent comme référence universelle : sous-développement, tiers monde, pays en voie de développement, nouveaux pays industrialisés, pays émergents, ... en économie ; gouvernance ou bonne gouvernance, démocratie, Etat de droit, droits de l'homme, ... en politique.

Au Sud, des chercheurs utilisent ces concepts et les côtoient par des études sans prendre le moindre risque de les remettre en cause face aux conséquences qu'ils engendrent dans leurs propres pays. Par exemple, la bonne gouvernance est un concept qui a été lancé par les IFI pour qu'elles aient le droit de contrôle sur la gestion des institutions étatiques et que les pays membres sous-développés auxquels elles viennent en aide leur en rendent compte. La bonne gouvernance signifie alors « agir selon les instructions ifiennes », sinon l'on devient non éligible à toute aide publique au développement. Mais se conformer à un tel principe, ce serait ne pas prendre conscience de ses propres et réels problèmes auxquels chaque Etat doit trouver des solutions pour le bien-être de ses citoyens et le développement. Voilà la gouvernance, la bonne.

Par ailleurs, MOBUTU, président de l'ex-Zaïre, actuelle RDC, avait, dans un esprit quelque peu révolutionnaire, été magnifique lorsqu'il défendait la démocratie à l'africaine dans le cadre de sa théorie de l'authenticité et de droit de l'homme.

³³ BARTHES, A., *op. cit*, p24.

Reconnaissant la dimension universelle de la démocratie, mais en même temps contingence, MOBUTU³⁴ affirme qu'il n'existe pas « une » démocratie, mais « des » démocraties ; qu'il n'y a pas « un » système politique mais « des » systèmes politiques. En politique, conclue-t-il, il n'y a pas de prêt-à-porter, il n'y a pas de patron sur lequel on peut calquer.

Plus concrètement, en vue de démontrer le caractère authentique de la création du Mouvement Populaire de la Révolution (MPR), pour laquelle aucun auteur n'a été consulté ni un manuel de science politique, MOBUTU déclare ceci, avec un ton culpabilisant : « Après avoir souffert longtemps de la désunion et des guerres fratricides, après avoir subi des humiliations dues à des ingérences extérieures, nous avons mesuré l'intérêt, la nécessité et l'urgence qu'il y avait pour nous de renoncer à des concepts tout faits...pour retrouver notre identité et forger nous-mêmes notre société en nous fondant sur notre propre conscience nationale »³⁵.

Si une telle réflexion visait il est vrai à justifier le monopartisme mobutien du moment, elle ne demeure pas moins émulative pour la production de connaissance tenant compte des réalités locales par la communauté des chercheurs du Sud eux-mêmes. « La crise des sciences sociales en Afrique serait liée à la tendance à accepter la mondialisation telle que nous la présentent ces idéologues et à refuser de voir la réalité en face »³⁶.

Quant au concept de droit de l'homme, c'est avec raison que MOBUTU a déploré le fait que depuis Berlin en 1885 jusqu'au moment de l'accession des jeunes Etats africains à l'indépendance, ces principes sacrés n'aient jamais été brandis pour défendre leur cause contre ceux-là mêmes qui se plaisent à s'en prévaloir contre eux.

Aujourd'hui le droit, le juste...peut-être, parait abandonné à l'appréciation des puissances de la communauté internationale qui, elles, ne le violent pas comme peuvent le faire les autres. Point n'est besoin de revenir sur la mort des présidents des Etats souverains, le Libyen KADHAFI en 2011 et l'Irakien HUSSEIN en 2003, pour illustration. Il y a cependant lieu de se demander si ces derniers l'ont trouvée dans les circonstances et normes internationalement acceptées.

L'impérialisme exercé par la mondialisation est non seulement intellectuel et juridique tel que vient d'être décrit, mais aussi culturel.

III.2.2.6. Violation culturelle

S'il est une évidence que le droit –un élément de la culture- est fonction d'un besoin ressenti par une société en un moment donné, il n'a aucun intérêt d'être imposé –il s'imposerait lui-même de l'extérieur- et de l'opposer à une culture non incompatible avec la démocratie. Accepter la différence, c'est aussi promouvoir la démocratie.

³⁴ MOBUTU SESE SEKO, Discours, allocutions, messages, 1976-1981, Tome 2 (1979-1989), saint Paul, Kinshasa, p293.

³⁵ *Idem*, p273.

³⁶ BONGELI, E., *b. op. cit.*

Cependant, en Ouganda, la promulgation de la loi interdisant l'homosexualité par le président Yoweri MUSEVENI, le 24 février 2014, a suscité des critiques virulentes des milieux occidentaux qui menaçaient le pays des sanctions économiques : la suspension de l'aide au développement.

La plus dure des réactions était celle néerlandaise dont le gouvernement a annoncé de geler le versement d'une aide annuelle de sept millions d'euros destinée au renforcement du système judiciaire ougandais : « Si le système judiciaire doit appliquer ces genres de lois, nous ne souhaitons pas collaborer », a déclaré Liliane PLOUMEN³⁷, la ministre du Commerce international et de l'aide au développement.

Mais quel rapport y a-t-il entre homosexualité et aide au développement, surtout lorsqu'un président souverain oppose une loi à la pratique de celle-là en vertu des prérogatives qui lui sont dévolues et agissant dans le sens culturellement et démocratiquement voulu par les citoyens ? Tout se fait comme si cet Occident s'est développé avec des couples homosexuels. Faux. Il s'agit de démontrer, grâce à l'aide, comment les africains en général sont liés aux Occidentaux comme des enfants à leurs parents.

Il est regrettable que les parlementaires ougandais aient, quelques temps après, cédé à la prise de position, osons-nous croire, hégémoniste des Occidentaux en votant contre cette promulgation, comme pour renoncer à l'expression de l'identité culturelle qui est en même temps l'expression de la souveraineté, de l'indépendance, de la démocratie.

Ces conséquences éclaircissent les défis des pays sous-développés dont la construction de l'Etat demeure inachevée : incapacité de démontrer sa souveraineté face aux charges prioritaires correspondant à son attribut, lesquelles charges sont de plus en plus vendues contre les prestations des entreprises ou organismes internationaux privés qui voient plus les profits que les intérêts de la collectivité.

CONCLUSION

La présente étude est une réflexion qui a porté sur « Mondialisation et démocratie : valeur universelle ou idéologique ». Elle a concerné essentiellement la communauté internationale structurée par l'organisation des Nations-Unies et la période de 2001-2014.

A la dissolution de l'Union Soviétique, l'éclatement du bloc socialiste et la fin de la guerre froide, le vent démocratique souffla de l'est à l'ouest avec la perestroïka et la chute du Mur de Berlin. Au même moment, la mondialisation s'affirme comme une autre

³⁷ FEAT, Th., *Ouganda : indignation après le durcissement des lois anti homosexualité, actualité internationale*, publiée le 24 février 2014, APF, AP, Reuters Agences, disponible sur [http://www.lefigaro.fr/international/2014/...](http://www.lefigaro.fr/international/2014/) Consulté le 28 février 2014. Voici d'autres réactions des Occidentaux : pour Washington, l'entrée en vigueur de cette loi compliquerait ses relations avec l'Etat africain tandis que Swan RICE, conseillère à la sécurité nationale, évoqua un triste jour pour l'Ouganda et le monde (« No body should be discriminated against or punished for who they are or whom they love. Sad day for Uganda and the world »). Quant à Londres, cette loi allait endommager la réputation internationale du pays.

dynamique pour niveler le développement des Etats du Sud et du Nord puis bâtir un monde démocratique, pacifié et intégré. Le « chacun pour soi » est remplacé par le « tous pour un » et la notion de puissance par celle de partage, pensent ainsi les libéraux pour qui la démocratie et l'interdépendance sont solidement admises comme facteurs de la paix et, partant, du développement intégré.

Si la mondialisation se présente aujourd'hui comme une étape incontournable de l'évolution de l'humanité, il n'est pas pourtant rassurant que ses bénéfiques sont équitablement répartis entre les pays développés, dirigeants de la mondialisation, et les pays sous-développés, consommateurs de la mondialisation, faute de compétitivité. Qui plus est, du fait qu'elle ne reconnaît pas le concept de territorialité, socle de la souveraineté des Etats, la mondialisation s'oppose à l'ordre westphalien –non encore remplacé-, au libre choix de systèmes et au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes,...

Dès lors, il s'avère motivé d'évaluer ce que resterait la démocratie à la mondialisation, orchestrée et appréciée par les « grands » aux fins de maîtriser, dominer, exploiter les « petits » et maximiser leur profit sur toute la planète.

Les objectifs poursuivis par cette étude sont de deux ordres :

- Epingler les causes pour lesquelles l'approche de la mondialisation et la démocratie relève plus de l'idéologie que de l'universalisme ;
- Rechercher les contradictions de ladite approche et les conséquences qui en découlent.

Dans la gestion du monde par l'ONU, le recours à l'approche de la mondialisation et la démocratie apparaît comme vecteur de valeur idéologique. En effet, l'ONU donne l'image d'être une entreprise des puissances victorieuses de la seconde Guerre mondiale, membres du Conseil de sécurité dont dépendent la paix internationale et la sécurité collective. Celles-ci sont, malheureusement, souvent écrasées par des alliances égoïstes des membres du Conseil dit de sécurité mais représentant du déficit démocratique pathologique de l'ONU.

Les motivations profondes de la mondialisation et la démocratie sont soit géoéconomiques soit géostratégiques, bref géopolitiques. L'omniprésence des entreprises des puissances, le conflit et/ou la guerre devenue une nécessité et le marché en sont les caractéristiques. La politique internationale est, depuis la décennie 2000, pleine d'exemples grossiers des interventions occidentales, idéologiquement qualifiées d'humanitaires, dans le reste du monde : Irak, Palestine, Ukraine, République Centrafricaine, Lybie,... Ces interventions, en dehors des intérêts des Occidentaux, n'ont rien à voir avec la démocratie, ni la paix, encore moins le développement, pas non plus la stabilité, et que dire de droits de l'homme, d'Etat de droit,... surtout dans les Etats du Sud.

Par ailleurs, force est de constater que l'approche de la mondialisation et la démocratie n'est pas à l'abri des contradictions internes, à savoir le déficit démocratique entretenu au sein de l'ONU et des institutions de Bretton Woods d'un côté et, de l'autre, la mondialisation sentie comme un obstacle à la souveraineté des Etats.

En outre, selon que les intérêts des puissances occidentales sont respectés ou non par les gouvernements tiers mondistes, les dirigeants sont placés au et/ou chassés du pouvoir. Puis en vertu de la fameuse bonne gouvernance, les prescriptions ifiennes néolibérales (Consensus de Washington), qui ont été expérimentées mais sans succès, continuent d'être, de gré ou de force, imposées à la gestion des Etats sous-développés qui doivent en rendre compte aux experts afin de décider de leur éligibilité aux aides pour le développement.

Enfin les contradictions démocratiques nées de l'approche de la mondialisation et la démocratie comme vecteur de valeur idéologique ont pour conséquence le paternalisme ou la mise sous-tutelle, l'illégitimité des actions gouvernementales aux yeux des citoyens due aux privatisations des actions publiques, l'occidentalisation de la légitimité des gouvernants, la centralisation du processus décisionnel, la quasi absence d'autonomie scientifique et la violation culturelle.

Pour faire face à la mondialisation, dans son approche institutionnaliste (organisations ou institutions internationales telles que l'ONU, le FMI, la BM, ... devenues des véritables multinationales politiques), le plus grand défi pour les Etats sous-développés reste de se montrer déterminés pour une composition au niveau étatique, régional, continental, ce avant de compter avec le mondial.

Cependant, la formation d'une communauté politique transnationale intégrée à tous les niveaux ne peut être, pour être efficace, rendue possible que par une éthique mondiale, la solidarité, et non l'amour sévère de la mondialisation contemporaine. Nous préférons l'appeler l'humanisme mondial, et non cette solidarité marchandisée par les capitalistes et qui n'a d'humanisme que leurs intérêts.

Notons alors avec intérêt que penser à l'avènement d'un pareil humanisme sans être une utopie, c'est considérer ses fondements étatique, régional, interétatique, continental. Aussi est-ce à la fois l'actuelle géopolitique ou stratégie, à l'instar de l'Union européenne, afin de ne pas subir mais vivre la mondialisation et la démocratie en tant qu'acteur aussi bien concurrent que compétitif.

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES

1. ABIBI, F., *Démocratie et développement. Lueurs et leurres (cap sur l'ex-Zaïre)*, éd. Copyright FUED, Kisangani, 1998 ;
2. BARTHES, A., *Petit manuel simplifié pour comprendre la mondialisation à l'usage des premiers cycles en sciences humaines et sociales*, EPU, Coll. Economie et gestion, Paris, 2005 ;
3. BLUM, W., *Les guerres scélérates. Les interventions de l'armée américaine et de la CIA depuis 1945, l'Aventurisme/Parangon*, Paris, 2004 ;
4. KISSINGER, H., *La nouvelle puissance américaine*, Fayard, Paris, 2003 ;
5. LACOSTE, Y., *Géopolitique. La longue histoire d'aujourd'hui*, Larousse, Paris, 2006 ;

6. MOBUTU SESE SEKO, *Discours, allocutions, messages, 1976-1981*, Tome 2 (1979-1989), saint Paul, Kinshasa.

II. COURS

1. BONGELI, E, a. *Textes sélectionnés pour le cours ronéotypé de Prospective politique, L2 SP, FSSAP, UNIKIS, inédit, 2013-2013 ;*
2. BONGELI, E., b. *Cours ronéotypé de Questions spéciales en sociologie politique, L1 SP, FSSAP, UNIKIS, inédit, 2012-2013 ;*
3. KAZUMBA STHITEYA, *Cours ronéotypé de Théories et doctrines politiques et sociales, G2 SPA, FSSAP, CUEB, inédit, 2009-2010 ;*
4. OTEMIKONGO MANDEFU, *Cours ronéotypé d'Aspects politiques et Administratifs du développement, L2 SPA, FSSAP, UNIKIS, inédit, 2013-2014 ;*
5. NZEREKA MUGHENDI, *Théories des relations internationales, cours ronéotypé, L1 SP, FSSAP, UNIKIS, inédit, 2012-2013.*

III. WEBOGRAPHIE

1. ASSANATU BALDE, *Jacob ZUMA : l'ONU est « antidémocratique et dépassée I »*, disponible sur <http://www.afrik.com>, consulté le 5 septembre 2014 ;
2. BEETHAM, D. et alii, *Evaluer la qualité de la démocratie, guide pratique*, IDEA, Electoral Assistance, 2011, traduit de l'édition anglaise 2008, Bulls Graphics, AB, Suède, disponible sur [http://www.Agoraparl.org/sites/default/files/valeur la qualité de la démocratie.pdf](http://www.Agoraparl.org/sites/default/files/valeur_la_qualite_de_la_democratie.pdf) ;
3. Déclaration universelle sur la démocratie (Union interparlementaire), disponible sur www.Ipu.org/cnl-f/161-dem.htm ;
4. FEAT, Th., *Ouganda : indignation après le durcissement des lois anti homosexualité, actualité internationale*, publiée le 24 février 2014, APF, AP, Reuters Agences, disponible sur <http://www.lefigaro.fr/international/2014/...> ;
5. FROUVILLE, O. (de), *Droit de veto à l'ONU : vers l'abolition d'un privilège*, 2013, disponible sur <http://lemonde/www.lemonde.fr/.../droit-de-veto-a-l-onu-vers-l-abolition-d-un-privilege-3496657-3232html> ;
6. GERONIMO, J., *Ukraine: entre "révolution" et déstabilisation*, 2014, disponible sur <http://www.mondialisation.ca/ukraine-entre-revolution-et-déstabilisation-lerreur-occidentale> ;
7. Gouvernance financière-Wikipédia, disponible sur <http://www.fr.wikipedia.org/wiki/gouvernance> f... ;
8. Journée internationale de la démocratie (le 15 septembre de chaque année depuis 2007) disponible sur www.tibatan.fr/?le-15-septembre-2013-journée ;
9. <http://www.fr.wikipedia.org/wiki/droit> de veto... ;
10. NDENKOP, O., *Centrafrique : les raisons cachées de l'intervention française*, 2013, disponible sur <http://www.michelcollon.info/centrafrique-les-raisons-cachées.html>.